



Compte -rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

Tenue le **vendredi 20 janvier** à la Fontaine de l'Ours à Auzet
Rédactrice Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000

Etaient présents

Carole DIANTONI, DDT
Philippe RAUJOUAN, DDT
Max ISOARD, Président de la fédération des chasseurs
Billy HERNANDEZ, France nature Environnement du 04 (FNE)
Pauline WATISSEE, LPO
Manfred THIOLLIER, commune de la Robine sur Galabre
Patrick LAURENT, commune de Verdaches
Marie-France DULAU, 1ère adjointe commune Selonnet
Roger ISOARD, président du COPIL et maire de la commune d'Auzet
Ludovic BOURDIER, ONCFS
Thibaut FERRIEUX, ONF, triage Barles-Auzet
Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000

Etaient excusés

Aurélie CASADELLA, CERPAM
Patricia GRANET, présidente Provence Alpes Agglomération
Céline HAYOT, Conseil régional PACA
Delphine QUEKENBORN, GCP
Eric AUZET, maire de LA JAVIE
Paul GILLES, président du SMDBA
Morgane OLIVIER, chargée de mission site Vallée de l'Asse

Ordre du jour

- Présentation du bilan de l'année 3 et du bilan triennal de la période d'animation 2013-2016
- Présentation de l'exposition "*Voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheval Blanc*"

M. Roger ISOARD, président du copil introduit la réunion. Caroline SOUTEYRAND présente le bilan d'activité de l'année 3 et des 3 années 2013-2016, selon document joint à ce CR (présentation power-point).

Lors de la présentation de l'activité liée aux contrats Natura 2000, la DDT précise que le retard dans la mise en œuvre du programme européen FEADER est dû :

- au changement de l'autorité de gestion du programme, passage de l'Etat à la région
- au changement des Conseillers Régionaux

- à la multiplication des outils de gestion des mesures du programme induisant une surcharge pour l'Agence de Service et de Paiement (ASP).

L'animatrice précise que les prochains contrats N 2000 seront préparés en amont des appels à projet afin de pouvoir y répondre dans les temps.

La DDT informe des dates de dépôt des appels à projet : le 15 mars et le 8 septembre 2017.

La convention financière d'animation Etat-Syndicat mixte du Massif des Monges (S3M) a été signée. Il reste cependant la convention Europe-S3M en cours de relecture par le Préfet de région.

Présentation du bilan sur les MAEC

La DDT précise que le retard dans l'instruction des MAEC est dû à un retard dans la mise en place de l'outil de gestion.

Le tableau des MAEC et des surfaces concernées présenté en Copil est modifié dans le document joint.

Présentation de l'évaluation des incidences

La réalisation d'une coupe dans un plan simple de gestion a soulevé des discussions. L'ONF précise que la coopérative Provence forêt qui rédige le plan de gestion peut aussi exploiter et commercialiser le bois. L'animatrice souhaite sensibiliser les propriétaires privés à l'exploitation des forêts par des entreprises respectueuses du plan simple de gestion établi (prescriptions de l'animateur Natura 2000).

Le défrichement de l'Aulnaie blanche en bord du Bès par le Conseil départemental justifie l'information et la sensibilisation du service route en vue de faire évoluer les pratiques.

FNE informe que l'association souhaite agir pour que les rémanents de coupe soient évacués et valorisés dans une chaufferie (Digne) ou laisser sur place plutôt que brûlés en bord de route.

La présentation des suivis scientifiques en régie

Le stage sur le suivi de l'impact du broyage des myrtilles des étudiants de l'IUT sera transmis à la DDT et au président de Copil. Ce document peut être utilisable pour évaluer l'impact de la gestion des myrtilles par broyage si une compilation des données brutes est faite avec les anciennes données brutes réalisées par l'ONF.

Ce suivi sera poursuivi en 2017, selon le protocole mis en place par l'ONF.

Présentation de l'information, sensibilisation et la communication

La commune de SELONNET propose à l'animatrice de participer à la réunion de la fête de la montagne le 10 février. L'animatrice se rendra disponible si possible pour proposer une intervention en collaboration avec la commune lors de la fête de la montagne qui se déroulera les 24 et 25 juin 2017.

L'exposition "*Voltigeuses nocturnes du Massif des Monges et du Cheral Blanc*" a été installée mais la réunion s'est prolongée et n'a pas permis aux personnes présentes de la voir. L'animatrice invite les membres du copil à visiter le site Internet Natura 2000 <http://massif-des-monges.n2000.fr/> pour lire la présentation.